

Le procès d'une relation coupable. De quelques interprétations des récits de Jacques Cartier

Marie-Christine Gomez-Géraud

Volume 22, numéro 2, automne 1986

Voyages en Nouvelle-France

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/036891ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/036891ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)

1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gomez-Géraud, M.-C. (1986). Le procès d'une relation coupable. De quelques interprétations des récits de Jacques Cartier. *Études françaises*, 22(2), 63–72.
<https://doi.org/10.7202/036891ar>

Le procès d'une relation coupable. De quelques interprétations des récits de Jacques Cartier

MARIE-CHRISTINE GOMEZ-GÉRAUD

Il faut croire, mais non pas toutes choses

MARC LESCARBOT

Sous les auspices d'Hermès, plaçons le débat qui, dès à présent, s'engage. Le messager aux pieds ailés, le dieu « passeur, transmetteur, médiateur¹ », quand il remplit ses fonctions d'Hermès orateur, traîne derrière lui une foule, la chaîne d'or qu'il a *à la bouche* retient fermement ses auditeurs *par les oreilles*². En cela, il incarne, semble-t-il, de manière adéquate, le narrateur de récits de voyage, comme lui *passer*, *intermédiaire*, comme lui envoûtant.

De ses pérégrinations, le voyageur, le plus souvent, rapporte un récit, parole ou texte³, lourd de toute l'inconsistance, l'évanescence existence de l'ailleurs abandonné, mais présent et *représenté* par la relation de voyage. Écrire le récit de son voyage, c'est donc livrer *ici* le simulacre

1 Laurence Kahn, *Hermès passe ou les Ambiguïtés de la communication*, Paris, François Maspero, 1978, p. 179.

2 Dans les traités de mythologie qui circulent à la Renaissance et jusqu'au XVIII^e siècle, on revient très souvent sur le mythe de l'Hermès orateur. Voir par exemple Vincenzo Cartari, *le Vere et Nove Imagini de gli dei delli antichi*, Padoue, Paolo Tozzi, 1615, p. 305, ainsi que Natale Conti, *Mythologie c'est à dire explication des fables*, Rouen, Jean Osmont, 1611, p. 354.

3 Nous utilisons ici comme support explicatif le mythe de l'Hermès orateur quoique les textes mis en cause soient écrits. Ce mythe nous semble néanmoins pouvoir éclairer efficacement les problèmes posés par le charme du récit.

de l'ailleurs absent ; c'est s'adonner à une entreprise de dévoilement, mais aussi de déportation des *terrae incognitae* — dans le cas de l'explorateur, entreprise qui vaut à certains auteurs des vers à leur louange .

[Tu] nous peins un monde tout nouveau,
Et son ciel, et son eau, et sa terre, et ses fruits.
Qui sans mouiller le pied nous traverses l'Afrique,
Qui sans naufrage et peur nous rends en l'Amérique
Dessous le gouvernail de ta plume conduits⁴.

Instrument de connaissance, voyage par procuration, le récit opère, par la représentation, le transfert des espaces étrangers dans cet espace atopique, mobile qu'est le livre. Mais le poème liminaire, à vocation épédiclique peut bien s'efforcer de justifier et d'encenser les passeurs de l'Ailleurs, les voyageurs-narrateurs se méfient le plus souvent de leurs homologues, ces doubles dont ils connaissent le pouvoir et les ruses. À l'inverse du profane sédentaire, le voyageur n'admet pas sans réserves le récit d'un autre voyageur comme un parcours valide vers la connaissance⁵ : dans cet acte de foi que constitue la lecture naïve d'un récit de voyage, «heureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru⁶». Le voyageur ne saurait croire : il fait subir au texte l'épreuve de la *vérification*, s'inscrit en faux contre les déportements d'un texte qui n'est plus simulacre acceptable, mais faux-semblant, interroge les mobiles qui ont poussé le voyageur à prendre la plume. «Il n'existe pas de pire ennemi du voyageur, de plus acharné, que la troupe des autres voyageurs⁷.»

Il en va ainsi pour Jacques Cartier, dont les successeurs en matière d'exploration et d'expéditions au Canada évoquent les mânes, au moment où ils vont commencer le récit de leur propre périple, ou leur Histoire de la Nouvelle-France. Les relations du capitaine malouin, lues et relues sont tour à tour utilisées par Marc Lescarbot, Samuel de Champlain ou le père de Charlevoix ; c'est qu'on y cherche, outre la première pierre de ce frêle édifice que fut l'empire du Canada, les raisons capables d'expliquer l'échec de la politique d'expansion française au XVI^e siècle. Dans ces enquêtes successives, le récit se voit traîné au banc des accusés : ainsi débute le procès d'une relation coupable.

Dans l'édition de 1632 des *Voyages du sieur de Champlain*, celui-ci retrace l'histoire des expéditions en Nouvelle-France. Celles de Jacques Cartier y occupent une place bien modeste. Et, à l'inverse de Ribaut,

4 «A Jean de Lery sur son discours de l'Histoire de l'Amérique», par L. Daneau, 1577, in Jean de Léry, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Bresil*, Paris, Antoine Chuppin, 1580, f^o Anv

5 Sur cette question, voir François Hartog, *le Miroir d'Hérodote Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, Gallimard, 1980, p 303-313

6 Jean, XX, 29

7 Normand Doiron, «Voyage et vérité», *Quaderni del seicento francese*, n^o 6, 1985, p 24

de Gourgues, Roberval, Alfonse, ou encore du marquis de la Roche, Cartier ne voit pas son nom figurer en tête de chapitre. Cartier se trouve bouté hors du texte. Mais quoi ? ne s'est-il pas lui-même effacé un peu trop vite de l'Histoire ? Pour avoir trop tôt abandonné le Canada, Cartier est, sinon extradé du texte, du moins relégué au rang de figurant, mais cela par sa propre faute. C'est d'abord dans ses fonctions d'intermédiaire que Jacques Cartier prête le flanc à la critique, pense Champlain. Mauvais lecteur de l'espace étranger, il n'a su donner du Canada qu'une image farouche, brosser un paysage hérissé d'infranchissables difficultés. Arrêtons-nous sur les termes du réquisitoire présenté par Champlain : le résumé qu'il élabore des relations de son prédécesseur est partiel, sélectif, mais dans ce trait même, il trouve sens : jamais il n'est question des éloges de la terre canadienne, non plus que des merveilles dont le Malouin émaille son récit⁸. En revanche, l'épisode du scorbut est surreprésenté. Dans l'équilibre même des données du texte, telles que le Saintongeais les redistribue, s'explique d'emblée le portrait que Champlain trace du navigateur malouin : celui d'un mélancolique «promptement estonné» qui, après l'hiver de 1536, «s'en retourna en France assez triste et fâché⁹». C'est néanmoins sur les propos d'un pareil récitant que reposent les suites de l'entreprise.

[] ceux-là qui ont la conduite des découvertures, sont souventefois ceux qui peuvent faire cesser un louable dessein, quand on s'arreste à leurs relations : car en y adjoustant foy, on le juge comme impossible [] Voila le sujet qui a empesché dès ce temps là que ceste entreprise sortist effect¹⁰

Sans l'ombre d'un doute, pour Champlain, le récit de voyage sera cru par celui qui n'a point vu, et c'est dans sa crédibilité que réside sa terrible force. Elle repose sur ce que Philippe Lejeune appelle le «pacte référentiel¹¹». Autorisé par l'expérience, le narrateur a tout pouvoir sur son public, fût-il royal. Or, si Champlain juge le récit fautif, c'est précisément parce qu'il ne tient pas compte d'un public qu'il gagne à son effacement, alors qu'il devrait le séduire. Le récit n'a pas pour seule tâche de représenter l'espace absent, il doit encore emporter l'adhésion de ceux qui n'ont pas vu. Champlain ne fait pas l'apologie de la duplicité, mais signalant à mots couverts l'impact de la relation, il insinue, semble-t-il, dans les replis de son argumentation, une

8 Jacques Cartier, *Brief Recit et succincte narration de la navigation faicte es ysls de Canada, Hochelage & Saguenay & autres*, Paris, 1545, 48 ff.

9 Samuel de Champlain, *les Voyages de la Nouvelle France occidentale, dictée Canada*, Édition de Ch.-H. Laverdière, Montréal, Le Jour, 1973, p. 670. Ce n'est que dans l'édition de 1632 qu'on voit figurer les attaques que Champlain porte contre Cartier.

10 *Ibid.*, p. 671.

11 Philippe Lejeune, *le Pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975, p. 36.

utilisation possible du récit comme *piège*¹². La pratique du récit à la Cartier (telle que Champlain la considère) constitue à tout le moins une erreur. Le récit doit avant tout être un moyen, une étape sur la possible route qui mène à d'autres expéditions : s'il ferme les voies à des trajets ultérieurs, il mérite de subir la critique. Comme les courageux capitaines, il doit s'aguerrir et s'entraîner à adoucir stylistiquement les rigueurs des hivers canadiens et leurs effets épidémiques, ne peut-il trouver quelques accommodements rhétoriques et préférer la litote à l'hyperbole? Une véritable fureur exploratrice dicte à Champlain ses propos : le récit de l'explorateur doit servir un projet expansionniste; sa vocation référentielle — qui fonde sa force — n'exclut pas sa dimension perlocutoire. Au fond, ne s'agit-il pas de convaincre le monarque de poursuivre un projet signalé et de le couronner par quelque établissement?

On le voit, le débat n'est pas ici sous-tendu par une problématique du vrai, mais par un souci d'efficacité pratique : le récit de voyage doit servir à l'exploration future. Or, les relations de Jacques Cartier ont à ce point manqué de sens politique qu'elles ont tué dans l'œuf des projets héroïques. On l'oublie trop souvent, la découverte des Amériques tient à une poignée de pieux mensonges¹³, que Champlain eût sans doute agréés. Cartier, quant à lui, n'a pas su utiliser à bon escient le don, le pouvoir de l'Hermès orateur.

Lescarbot, autre lecteur de Cartier, se situe dans une problématique toute différente quand, en 1609, il publie son *Histoire de la Nouvelle-France* : sitôt apposé le mot d'«Histoire», en première page, la perspective est fermement annoncée. L'historien est à la recherche du vrai; dans le récit de voyage, il voit un outil, une source d'informations fiables. Aussi, dans l'entreprise de lecture, une rigoureuse suspicion s'impose-t-elle. Et, comme Plinie a relu et corrigé les *Commentaires* d'Hannon le Carthaginois, Lescarbot aura à cœur de reprendre le texte de Cartier¹⁴. Toutefois, si le récit est fautif, Cartier se voit, quant à lui, excusé; tout se passe en effet comme si Lescarbot voulait élever un monument à la mémoire d'un héros malheureux.

Pour l'historien de la Nouvelle-France, de fait, le capitaine malouin est un intermédiaire au-dessus de tout soupçon. À la limite,

12 Sur cette question, voir Louis Marin, *le Récit est un piège*, Paris, Minuit, 1978, 145 p.

13 Ainsi, Christophe Colomb ment à ses marins et, pendant son premier voyage vers les Amériques, n'avoue qu'une partie de la distance effectivement parcourue. Cf. Cristóbal Colón, *Textos y documentos completos*, Madrid, Alianza, 1982, p. 15-28.

14 Marc Lescarbot soumet au même traitement le texte de Champlain. Il est intéressant de noter au passage que Cartier est partiellement réhabilité, alors que Champlain est franchement ridiculisé.

s'il «dit mensonge», c'est en toute bonne foi¹⁵. Dans sa défense de Cartier, l'avocat de Vervins plaide non coupable. Au nom de l'efficacité. Au nom de la vérité aussi.

À deux reprises, il disculpe Cartier, mais sans diminuer la responsabilité du récit. Champlain, on l'a vu, dans ses *Voyages*, publiés en 1632, accuse Cartier d'avoir découragé François I^{er} de poursuivre l'exploration et la conquête de la Nouvelle-France. Un siècle plus tard, Charlevoix écrit : «Peut-être aussi Cartier décria-t-il sa Relation par les contes, dont il s'avisait de l'embellir¹⁶.» Lescarbot prévient de telles objections. Dans le premier cas, il ne nie pas que de tels propos aient été prononcés, mais il leur assigne un locuteur pluriel : «les gens dudit Quartier se facherent de cette demeure [...]; de manière que retournez par-deçà, sur l'épouvantement qu'ils donnerent de cette étrange maladie, nul ne se presenta pour continuer les voyages dudit Quartier¹⁷». Le récit s'assimile ici à une parole multipliée, teintée d'émotion, incontrôlée et qu'on aurait bien tort de prendre pour bonne monnaie. Or, une parole *libre*, prononcée hors de tout contexte de soumission à un pouvoir, est l'envers d'une parole *autorisée*. La réponse à la seconde objection probable le démontre avec plus d'éclat encore : elle concerne Donnacona, ce chef indien ramené auprès de François I^{er} «pour compter et dire au Roy ce qu'il avoit veu es pais Accidentaux (*sic*) des merveilles du monde¹⁸». Lescarbot l'évoque en ces termes : «Mais pour le reste il a son auteur qui lui en a fait le recit, homme vieillart, lequel avoit couru de grandes contrées toute sa vie. Et cet auteur il l'amena par force au Roy pour lui faire recit de ses choses, par sa propre bouche, afin qu'on y adjoustât telle foy qu'on voudroit¹⁹.»

La crédibilité du récit, ou sa non-crédibilité, ne tient pas à l'oralité, ce qu'on aurait pu croire en s'en tenant au premier exemple : elle présente au contraire des garanties non négligeables ; ce récit *en direct*, puisé à la source même de l'information, proféré par un homme d'expérience, est irréprochable. En fait, sa crédibilité tient à bien autre chose : Donnacona inspire confiance parce qu'en lui n'existe pas ce désir irrépressible de raconter des histoires. Son rapport lui est arraché *de force*, et cet intermédiaire malgré lui, qui parle sous la contrainte, ne peut

15 Cf. Montaigne, *Essais*, I, IX, «Des menteurs», Édition de Maurice Rat, Paris, Gallimard, 1962, p. 36. Montaigne fait la distinction entre «dire mensonge», c'est-à-dire «dire chose fautive, mais qu'on a pris pour vraie», et «mentir» qui est «autant comme aller contre sa conscience».

16 François-Xavier de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle France*, Paris, Nyon, 1744, p. 23.

17 Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France contenant les navigations, découvertes et habitations faites par les Français aux Indes occidentales*, Paris, Tross, 1866, p. 218.

18 J. Cartier, *op. cit.*, f° 40 r°-v°.

19 M. Lescarbot, *op. cit.*, p. 383.

être soupçonné de raconter «ces contes à plaisir²⁰». Voilà Jacques Cartier délesté de ses fonctions d'intermédiaire au moment même où l'on pouvait le soupçonner de quelques entorses à la vérité.

Donnacona a révélé au Roi les merveilles de la terre de Canada ; mais il fait bien plus ; à son corps défendant, il dénonce la suspicion qui peut peser sur les voyageurs. C'est pourquoi il faut soumettre le texte à la question ; c'est la tâche que s'assigne Lescarbot. Il va jusqu'à signaler les effets du plaisir du texte. Du même coup, il déjoue le piège et indique la nécessité de ne pas se laisser éblouir par la rutilance d'un récit qui possède, sinon ses propres conventions, du moins ses propres manies : «Quelqu'un pourroit accuser le Capitaine Quartier d'avoir fait ces contes à plaisir, quand il dit que tous les navires de France pourroient se charger d'oyseaux en l'île qu'il a nommée des Oyseaux ; et de vérité je croy que cela est un peu hyperbolique²¹.» En lecteur avisé, l'historien opère la correction de perspective nécessaire, empêche le lecteur de se laisser abuser.

Encore faut-il que le lecteur, dans une diligente quête du vrai, consente à se laisser ainsi conduire, à renoncer au plaisir que le texte sécrète. En effet, on peut se demander si le lecteur, à la recherche de la merveille colportée par le récit (et protégé dans sa responsabilité de lecteur gourmand par le «pacte référentiel» établi avec un auteur qui assure tenir des propos véritables), ne se fait pas un peu complice des balivernes qu'on lui donne à entendre. Telle prise en compte du plaisir du lecteur expliquerait la prolifération des «contes de la cigogne» dans l'espace du récit de voyage. Et d'ailleurs, Lescarbot ne manque pas de rapporter cette anecdote, que nous utiliserons à la manière d'un apologue :

Le sieur Prévert contoit un jour au sieur de Poutrincourt une fable [.], disant qu'il avoit veu un Sauvage jouer à la croce contre un diable, et qu'il voyoit bien la croce du diable jouer, mais quant à Monsieur le diable, il ne le voyoit point. Le sieur de Poutrincourt, qui prenait plaisir à l'entendre, faisait semblant de le croire pour lui en faire dire d'autres²².

Le récit serait donc le miroir du désir du narrataire. C'est lui qui distille les errements du texte, ses entorses à la vérité. C'est encore cet appétit de la merveille, sous-jacent, insidieux, qui prive le lecteur de ses facultés de discernement. Qui dira assez le charme vénéneux du récit de voyage ? Nous ne trouvons aux terres étranges que ce que nous y cherchons et prenons pour diamants purs des *diamants de Canada*. Et Lescarbot de citer d'illustres exemples : Palma-Cayet, «un sçavant personnage que

20 *Ibid*, p 382

21 *Ibid*, p 382-383 Pour ce que Cartier écrit de l'île des Oiseaux, voir J. Cartier, *op cit*, f° 5 v°

22 M. Lescarbot, *op cit*, p 379 C'est moi qui souligne

j'honore beaucoup²³», s'est laissé abuser par la fable du *Gougou* recueillie par Champlain et l'a abondamment répandue dans une œuvre à vocation historique.

Le récit est un piège, le récit de voyage est un faux. Un faux passeport pour la connaissance, un faux écu dont la rutilance devrait bien enjoindre le lecteur à se dessiller les yeux, à chausser les lunettes froides de l'observation raisonnable pour «coter» son auteur à l'aune du vraisemblable, après quoi, «on est hors de reproche²⁴».

Hermès tient à la bouche, enchaînés par les oreilles ses auditeurs, «*una moltitudine grande di gente, che seguìtava però volentieri*²⁵». Si le passeur-récitant, cet intermédiaire entre là-bas et ici faillit à sa tâche, il est aidé par un complice, qu'il faut bien faire figurer, en toute justice, au banc des accusés : il s'agit du lecteur enchanté qui, *sponte sua*, demande de ce philtre qu'on lui donne à boire.

Dans de telles conditions on comprend les traitements que Lescarbot doit faire subir au récit, afin que son propre texte soit investi d'une quelconque autorité : il s'agit pour lui de faire du récit de voyage un instrument capable de servir le texte à vocation historique. La relation, transmise par un intermédiaire qu'on pourrait soupçonner de subordonner la vérité au plaisir, est scintillante illusion qui donne la berlue au lecteur. L'historien est là pour découvrir et déjouer ces faux-semblants que sont les prodiges invraisemblables dont s'orne le texte : Lescarbot épuise le texte de Cartier, jusqu'à en extirper toute erreur, il le livre au public, ainsi transfiguré et racheté, luisant des seuls feux de la chaste vérité.

Un bon siècle plus tard, le procès entamé contre les récits de Cartier dure encore. Charlevoix relance le débat en 1744, quand il publie son *Histoire et Description generale de la Nouvelle France*. Cartier, questionné, est convaincu de mensonge. Mais Cartier n'est-il pas avant tout un voyageur ? Et «le moyen de revenir d'un pays inconnu, et de n'en rien raconter d'extraordinaire ! Ce n'est pas, dit-on, la peine d'aller si loin pour n'y voir que ce que l'on voit par-tout²⁶». Ainsi, l'extraordinaire détrône l'authentique et devient loi du genre. On n'attend plus du récit de voyage qu'il soit une copie du réel, mais un réservoir de singularités. Dans ses clauses, le «contrat de lecture²⁷» autorise des entorses à la vérité. Le lecteur réclame d'abord un récit *attachant*. Et du reste, n'est-ce pas là le prix qu'il faut payer pour sauver voyage et voyageur de l'oubli auquel ils sont tous deux promis ? Le

23 *Ibid* , p 379 Lescarbot ne cite pas nommément Pierre-Victor Palma Cayet, mais son œuvre, *Chronologie septenaire de l'histoire de la paix*, Paris, 1609

24 M Lescarbot, *op cit* , p 380

25 V Cartari, *op cit* , p 301

26 F -X de Charlevoix, *op cit* , p 23

27 L'expression est de Ph Lejeune, *op cit* , p 8

récit est un instrument de valorisation de l'expérience pérégrine qui, en elle-même, n'apporte pas grand profit à celui qui la tente. «Véritablement, écrit Charlevoix, la Relation d'un Voyageur est bien triste, quand il n'a pas rapporté de quoi se dédommager par quelque avantage solide, de ses fatigues, et des risques qu'il a courus²⁸.» Le voyage perd le sens qu'il revêtait en d'autres temps : essentiellement décrit en termes de dépense, il cesse d'ouvrir des chemins vers la connaissance ou l'héroïsme. Du coup, le récit de voyage ne peut plus être le témoin d'une expérience initiatique²⁹. Il se contente d'offrir à son auteur les lauriers factices d'une célébrité de pacotille. Charlevoix condamne Ulysse à porter le masque du *miles gloriosus*.

Le voyage perd son sens ; au même moment, le voyageur perd son autorité, sa crédibilité. Ce phénomène de dévalorisation généralisée touche aussi ce truchement de l'espace étranger qu'est le narrateur. Voici qu'il perd presque totalement ses fonctions d'intermédiaire pour devenir un histrion :

Pour peu qu'il dise des choses extraordinaires, il ne trouve aucune croyance. D'autre part, si une Relation est entièrement dénuée de merveilleux, on ne la lit point, c'est à dire, qu'on exige d'un Voyageur qu'il nous amuse, même aux dépens de sa réputation : on veut le lire avec plaisir, et avoir le droit de se moquer de lui³⁰

Le récit de voyage perd toute force : il ne saurait plus être un piège pour qui que ce soit ; il ne saurait pas non plus servir à l'Histoire, puisqu'il n'a pas à cœur de dire la vérité. Sa vocation référentielle, c'est-à-dire ce qui lui tenait lieu, jusqu'alors, de principale justification, est mise à mal.

Indécemment, Charlevoix exhibe les ressorts secrets du récit, que Lescarbot n'avait fait qu'entrevoir et laisser deviner : ce qui meut la relation de voyage, c'est un double désir ; parce qu'il veut lui plaire, le narrateur cède aux aspirations de l'exigeant narrataire. Ce faisant, il se condamne au mépris. C'est ce prix qu'il paie pour être reconnu, pour exister aux yeux du public.

C'est alors qu'Hermès perd la partie. Et sur deux plans. Dès que s'achève le récit, la chaîne d'or se brise, le charme est rompu. Et l'auteur devient la proie des quolibets. En outre, Hermès ne conduit plus le cortège de ses auditeurs : il se soumet tout entier à leur bon vouloir. Le passeur perd ses dons de magicien. Et d'ailleurs, dit Charlevoix, qui semble vouloir en finir avec le récit de voyage, que vaut un récit contre des preuves tangibles ? Rien ne sert de mentir, rien ne sert peut-être non plus de parler ou d'écrire : «Cartier eut beau

28 F-X de Charlevoix, *op. cit.*, p. 23-24

29 Ainsi au XVI^e siècle, la figure d'Ulysse devient le modèle du voyageur qui, comme le héros grec, est invité à voir dans l'expérience du voyage un mode d'accession à la sagesse et à la connaissance

30 F-X de Charlevoix, *op. cit.*, p. 24

vanter le Pays qu'il avoit découvert, le peu qu'il en rapporta, et le triste état, où ses gens avoient été réduits par le froid et par le Scorbut, persuaderent à la plupart, qu'il ne seroit jamais d'aucune utilité à la France³¹ » Le récit pèse donc bien peu. Hermès lui-même s'en était douté quand, ayant triomphé du lion de Mégare, il lui avait coupé la langue. «Puis-apres comme ceux qui avoient esté envoyez à la chase du Lyon estans de retour se vantoient de l'avoir fait mourir, luy apportant sa poche [qui contenait la langue], les convainquit de mensonge³² »

On comprend, dans de telles conditions, une des corrections que le jésuite pratique sur le texte de Cartier : elle concerne celui que Lescarbot désignait comme l'auteur des merveilles colportées par le récit. «On ajoute qu' [] il avoit embarqué par surprise Donnacona, qu'il le présenta au Roi, et qu'il lui fit répéter devant ce Prince tout ce qu'il avoit dit lui-même de la bonté du Pays, mais ce fait n'est point certain³³ » Le chef indien n'a plus droit à la parole. Il servait — dans le texte de Cartier comme dans celui de Lescarbot — de caution à l'authenticité des merveilles du pays de Canada. À partir du moment où ces merveilles sont un motif obligé du récit de voyage, à quoi bon apporter des preuves à leur existence ? À quoi bon recourir à une feinte aussi grossière que l'invention d'un intermédiaire indien ? Donnacona se trouve démis de ses fonctions, au moment où l'on se moque de cette authenticité dont les auteurs de récits de voyage se réclament à cor et à cri. Du coup, Charlevoix ne retient contre Cartier qu'un seul chef d'accusation, et celui-ci comprend tous les autres. *Cartier a écrit un récit de voyage*

Les récits de Cartier, en effet, accusés de mensonge ou d'incurie politique, sont surtout critiqués en vertu de leur statut. À travers eux, ce qui est visé, c'est l'intermédiaire, le passeur — homme ou récit — qui hérite des pouvoirs du dieu messager, et dont le pouvoir ne laisse pas d'étonner, qu'il s'exerce sur un Roi dont il peut influencer les décisions, ou qu'il s'exerce sur un simple lecteur qu'il charme pour un temps.

Ainsi, le procès Cartier prend une tout autre dimension, il est une pièce à faire figurer au dossier d'instruction d'un autre procès : celui de la relation de voyage. Le voyageur, cet homme du contact avec plusieurs espaces délivre un texte hybride qui se veut discours de l'expérience, mais se galvaude en sacrifiant au plaisir du texte, un texte qui affirme qu'il dit vrai, mais s'appuie sur l'invérifiable, un texte dont on dit qu'il se complaît dans les eaux troubles de la pseudo-authenticité, un texte paria de l'Histoire, mais aussi de la littérature.

31 *Ibid*, p. 23

32 Natale Conti, *op. cit.*, p. 353

33 F. X. de Charlevoix, *op. cit.*, p. 22



Deuxième planche-titre des *Nouveaux Voyages de Mr le baron de Lahontan*, La Haye, 1703, reprod éd G Chinard, *op cit*